

Transport collectif « zone nord » Une solution plus efficiente envisagée

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 2 octobre 2020 – À la suite de la fin de l’entente entre la Ville de Rivière Rouge et la MRC des Laurentides concernant le service de transport collectif qui dessert la Ville de Rivière Rouge, située sur le territoire de la MRC d’Antoine Labelle, et les municipalités de La Minerve, Labelle et La Conception, situées sur le territoire de la MRC des Laurentides, une nouvelle solution pour assurer un service avantageux et rentable est envisagée dès janvier 2021.

Ce service de transport collectif est, depuis 2009, à la charge complète de la MRC des Laurentides et de la Ville de Rivière Rouge. L’importante baisse d’achalandage sur ce tronçon du réseau de transport, assortie à la fréquentation drastiquement affectée depuis la pandémie, rendent inévitable la conclusion que cette entente, dans sa forme actuelle, n’est plus viable.

Activement engagée dans le soutien des organisations de son territoire, la MRC des Laurentides entend poursuivre ses efforts pour que la mobilité des citoyens puisse compter sur un transport collectif de qualité et répondant aux besoins de la population.

Un service de taxi-bus desservira donc les trois municipalités concernées de son territoire soient La Minerve, Labelle et La Conception et visera à bonifier les horaires et le nombre de départs, comparativement au service existant. Un nouvel horaire sera publié par TACL au début du mois de janvier 2021.

La Ville de Rivière-Rouge, faisant partie de la MRC d’Antoine-Labelle, communiquera les solutions envisagées de son côté.

- 30 -

Source :

Élisabeth Arbaud

Communications

819 425-5555 poste 1048

earbaud@mrclarentides.qc.ca